

**NOTICE INFORMATION**  
**EN DATE DU 8 MARS 2024**  
(la « Notice »)

**LA BANQUE POSTALE (l' « Emetteur »)**

**SOUCHE N°S-137**  
**Emission de EUR 400.000.000 de Titres Financiers à remboursement indexé sur indice Euro**  
**Stoxx 50 ESG-X® ayant pour échéance avril 2032**  
**(ISIN FR001400N1S8)**

**Dans le cadre du Programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros**  
**(les "Titres Financiers")**

L'Emetteur souhaite informer les investisseurs des Titres Financiers qu'il vient de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") un Premier Supplément au Prospectus de Base relatif à son programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros en date du 21 novembre 2023 (visa 23-482).

Ce **Premier Supplément** approuvé par l'AMF en date du 7 mars 2024 et ayant reçu le numéro d'approbation 24-061 est publié sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/dette/titres-structures.html>).

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Titres Financiers préalablement à la publication de ce Premier Supplément et pour autant que ces Titres Financiers ne leur aient pas été livrés au moment où les faits nouveaux significatifs sont survenus ou ont été constatés, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de deux (2) jours ouvrés après la publication de ce Premier Supplément (soit jusqu'au 11 mars 2024, 17h00). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter leurs conseillers financiers via les bureaux de poste.

**LA BANQUE POSTALE**